



Juillet 2022

Quel est l'historique de cet enjeu et quelles sont ses répercussions sur les Premières Nations?

Les Premières Nations qui sont exposées aux inondations, aux incendies de forêt, à l'endommagement d'infrastructures essentielles ou à d'autres dangers comptent sur les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour leur venir en aide lorsqu'une déclaration d'urgence locale est déclarée. Cette situation est problématique à plusieurs égards, car l'approche unilatérale adoptée par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux laisse les Premières Nations impuissantes à réagir et à protéger leurs citoyens de ces urgences imminentes en attendant les services d'intervention. Sans leurs propres régimes de gestion des urgences culturellement adaptés ou un financement particulier, les Premières Nations sont gravement désavantagées lorsqu'aucune considération n'est accordée à leur situation particulière et sont confrontées à des risques supplémentaires en raison du manque d'équipement, de personnel et de plans qui comprennent des stratégies de prévention et d'atténuation, de préparation, de réponse et de rétablissement culturellement pertinentes, ainsi qu'une formation aux systèmes de commandement des incidents, aux centres d'opérations d'urgence et aux procédures d'évacuation en cas d'urgence ou de catastrophe.

Quelle a été l'influence des récentes activités de sensibilisation de l'APN dans ce domaine?

L'APN milite en faveur de la prise en charge, du contrôle et du développement par les Premières Nations de leurs propres régimes de gestion des urgences, et de l'accès à un financement adéquat et approprié de la gestion des urgences. Les récents efforts de plaidoyer dans ce domaine comprennent des discussions initiales pour un plan stratégique de gestion des urgences dirigé par les Premières Nations, et la garantie que tous les processus, politiques et procédures de gestion des urgences élaborés par Services aux Autochtones Canada incluent la représentation et la contribution des Premières Nations régionales.

À ce sujet, l'APN est mandatée par les résolutions 03/2015, *Participation des Premières Nations à la préparation aux situations d'urgence*; 83/2019, *Contrôle de la gestion des urgences par les Premières Nations*; 84/2019, *Appel à la planification de la gestion des mesures d'urgence pour les Premières Nations*; et 85/2019, *Soutien au projet d'institut de formation en gestion des urgences des Premières Nations*.

En juillet 2021, l'APN a codirigé et élaboré, en collaboration avec Services aux Autochtones Canada, le projet national du Comité directeur sur les besoins des Premières Nations en matière



Juillet 2022

d'assurance résidentielle contre les inondations, qui sera achevé en mai 2022. Dans le cadre de ce projet, dirigé par l'APN, des représentants de l'industrie de l'assurance ont été interrogés pour connaître leur point de vue et leurs recommandations sur la collaboration avec les Premières Nations en matière de produits d'assurance, et les Premières Nations ont participé à six (6) séances régionales de mobilisation pour saisir les questions, les défis et les besoins par le biais de la recherche et de la consultation afin d'améliorer l'accès des communautés aux produits et aux options d'assurance, et à de meilleurs mécanismes pour atténuer les risques d'inondation.

Un portail en ligne a également été créé avec un questionnaire en ligne pour les Premières Nations qui n'ont pas eu l'occasion de participer et de contribuer aux données recueillies.

L'APN a également conclu avec Sécurité publique Canada un protocole d'entente pour le transfert des données recueillies dans le cadre du projet de répertoire des capacités en matière de gestion des urgences dans les collectivités autochtones (projet d'inventaire). Ces données seront analysées par l'APN afin d'établir une perspective globale des capacités de gestion des urgences des Premières Nations et contribueront à éclairer les propositions potentielles.

L'APN, qui participe depuis 2018 au projet Programme canadien pour la sûreté et la sécurité (PCSS) – Risques d'incendie et plans d'évacuation dans les communautés isolées en tant que conseiller désigné des Premières Nations, a contribué à sélectionner et à faire participer les communautés des Premières Nations, et à obtenir une allocation de fonds pour leur participation et les possibilités d'emploi dans la recherche. Ce projet est en cours et comporte les quatre volets suivants :

- 1) Identifier la ou les régions où se trouvent des communautés isolées et à haut risque à partir d'une carte des risques d'incendie.
- 2) Utiliser des méthodes de modélisation des risques à haute résolution afin d'identifier les possibilités d'atténuation afin de soutenir la planification préalable à la suppression des incendies pour les coupe-feu potentiels ou les traitements du combustible et pour protéger les routes d'évacuation, les zones prioritaires de suppression et les emplacements potentiels d'« abris sur place ».
- 3) Développer des méthodes ou des modèles pour identifier des seuils dynamiques de déclenchement d'évacuation tout au long de la saison des feux.
- 4) Mener une analyse détaillée des capacités d'évacuation des communautés isolées et identifier les façons d'optimiser les ressources d'évacuation et les calendriers en fonction du contexte et de l'emplacement des communautés les plus vulnérables.

L'APN a collaboré avec la Croix-Rouge canadienne pour mettre à jour le protocole d'entente original de 2009 afin de clarifier l'objectif, le respect et la compréhension mutuelle des rôles et



Juillet 2022

des responsabilités de chaque organisation. L'élaboration de ce protocole de relation a commencé en 2018 et, en guise de soutien, l'APN a signé le protocole de relation finalisé en octobre 2021.

Quelle direction espérons-nous prendre à l'avenir?

L'APN continuera à encourager des relations de travail respectueuses entre les Premières Nations et les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, à accroître les processus de gestion des urgences coopératifs et collaboratifs, et à plaider pour le transfert de la responsabilité, de l'administration et du financement de la gestion des urgences aux Premières Nations.